



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU mardi 8 juillet 2014
18 heures 30

CS/VC

N° 001724

Service Animation
Jeunesse -
Déclaration des
Accueils de Loisirs
municipaux du
Service Animation
Jeunesse de la Ville
d'Apt.

Affiché le :

Le **mardi 8 juillet 2014 à 18 heures 30** le Conseil Municipal, convoqué le 1^o juillet 2014, s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la **SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL**, sous la Présidence d'**Olivier CUREL**, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. Olivier CUREL (Maire d'Apt), M. Bruno BOUSCARLE (Maire Adjoint), Mme Isabelle PITON (2e Adjoint), M. Jean-François DORE (3e Adjoint), Mme Marie-Christine KADLER (4e Adjoint), M. Jean-Pierre COHEN-COUDAR (5e Adjoint), Mme Solange BECERRA (6e Adjoint), M. Christophe CARMINATI (7e Adjoint), Mme Nessrine DAHMOUL (8e Adjoint), M. Dominique MARIANI-VAUX (9e Adjoint), M. Pierre BOYER (Conseiller Municipal), Mme Céline RIGOUARD (Conseillère Municipale), M. Thierry CARRELET (Conseiller Municipal), Mme Catherine DELAYE (Conseillère Municipale), M. Michel THERY (Conseiller Municipal), M. Roger FERNANDEZ (Conseiller Municipal), Mme Agathe MUNOZ-ALVAREZ (Conseillère Municipale), M. Henri GIORGETTI (Conseiller Municipal), Mme Corinne LAVILLE (Conseillère Municipale), Mme Françoise PETOT (Conseillère Municipale), M. Stéphane ROBERT (Conseiller Municipal), Mme Véronique MOREAU-NENON (Conseillère Municipale), M. Christophe CASTANO (Conseiller Municipal), Mme Dominique SANTONI-LEONIS (Conseillère Municipale), M. Jean AILLAUD (Conseiller Municipal), Mme Isabelle VICO (Conseillère Municipale), M. André LECOURT (Conseiller Municipal), M. Cédric MAROS (Conseiller Municipal), Mme Laurence BARBIER (Conseillère Municipale), Mme Marie-Madeleine POULET-ACIS (Conseillère Municipale)

ONT DONNE PROCURATION : Mme Marie RAMBAUD (Conseillère Municipale) donne pouvoir à Mme Nessrine DAHMOUL, Mme Jacqueline BAROT (Conseillère Municipale) donne pouvoir à Mme Marie-Christine KADLER, Mme Emilie SIAS (Conseillère Municipale) donne pouvoir à Mme Laurence BARBIER

ABSENTS :

La séance est ouverte, Mme Nessrine DAHMOUL est nommée Secrétaire.

Dans le cadre des renouvellements des conventions d'objectifs et de financement 2014 de la Caisse d'Allocations Familiales relatives à la prestation de service des Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH), il est demandé au conseil de délibérer pour des ALSH municipaux.

Il est rappelé au conseil qu'en application de l'article R 227-1 du Code de l'Action Sociale et des familles les accueils de loisirs sans hébergement sont définis comme suit. Il s'agit de « l'accueil de loisirs de sept à trois cents mineurs, en dehors d'une famille, pendant au moins quatorze jours consécutifs ou non au cours d'une même année sur le temps extra scolaire ou périscolaire pour une durée minimale de deux heures par journée de fonctionnement. Il se caractérise par une fréquentation régulière des mineurs inscrits auxquels il offre une diversité d'activités organisées. »

Il est rappelé la liste des ALSH qui a été approuvée par la délibération du conseil municipal ChS/AS/MG n° 1230 en date du 23 août 2011 par laquelle l'appellation « accueil de loisirs » était reconnue pour :

- Accueil de Loisirs de Bosque, Domaine de Bosque.
- Accueil de Loisirs maternel de la Colline, Ecole Maternelle, Cité Saint-Michel
- Accueil de loisirs périscolaire du Paou, Salle Calviac et appartement bât. A
- Accueil de loisirs périscolaire, Jean Moulin Module 1 et 2 - Pôle Animation Jean Moulin, Rue Saint-Michel
- Accueil de Loisirs du Jardin, Ecole Giono Bosco Porte 4 – Jardin public
- Club Jeune Cély, Place Cély

Il est demandé au conseil de délibérer pour actualiser la liste des ALSH municipaux.

Il est rappelé que l'agrément nécessaire sera attribué par les services de l'Etat sur le fondement de la présente délibération soumise au vote de l'assemblée.

LE CONSEIL A LA MAJORITE QUALIFIEE

Approuve l'existence des ALSH suivants :

- Accueil de Loisirs de Bosque, Domaine de Bosque.
- Accueil de Loisirs maternel de la Colline, Ecole Maternelle, Cité Saint-Michel
- Accueil de loisirs périscolaire du Paou, Salle Calviac et appartement bât. A
- Accueil de loisirs périscolaire, Jean Moulin Module 1 , 2, 4 , 9 ,10, 11 et 12, - Pôle Animation Jean Moulin, Rue Saint-Michel
- Accueil de Loisirs du Jardin, rez de jardin Ecole Giono Bosco Porte 4 – Jardin public
- Club Jeune Cély, Place Cély

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces en application de la présente délibération.

POUR EXTRAIT CONFORME

**LE MAIRE
Olivier CUREL**